

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES ETCEMINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le **7e jour de mai 2018**, à 19h30 à la salle du conseil municipal.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es):

Siège #1 - Jacques Audet  
Siège #2 - Thérèse Blanchet  
Siège #4 - Marcel Bégin  
Siège #6 - Rachel Goupil

Siège #3 - Richard Pouliot  
Siège #5 - Jocelyn Pouliot

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. Adélard Couture, maire.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**90-05-2018**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET  
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS QUE**  
la Municipalité de Saint-Camille accepte l'ordre du jour de la réunion du 7 mai 2018 tel que lu et modifié;

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 - Adoption du procès-verbal du 3 avril 2018
- 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES
  - 5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-18
  - 5.2 - Résolution, adoption des états financiers 2017 de l'OMH Saint-Camille
  - 5.3 - Résolution, contrat de téléphonie hébergée avec Sogetel Inc.
  - 5.4 - Résolution, emploi d'été pour étudiant
  - 5.5 - Résolution, adoption de la politique de gestion et d'organisation des activités se déroulant à "La Place du Village"
  - 5.6 - Résolution, renouvellement de notre cotisation annuelle à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec
  - 5.7 - Résolution, renouvellement de l'entente aux sinistrés de la Croix-Rouge Canadienne
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
  - 6.1 - Résolution, demande d'autorisation aménagement du site bacs en métal, coin rang 2
- 7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
  - 7.1 - Résolution, projet de réfection du 2e rang, modification du contrat d'honoraires professionnels avec WSP
  - 7.2 - Résolution, achat d'un siège pour la niveleuse et pour le camion Inter
- 8 - LÉGISLATION
  - 8.1 - Résolution, autorisant les dépenses du processus complet d'infraction

## 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9.1 - Résolution, permis de brûlage

## 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Résolution, adoption du règlement 466-2018, afin de modifier le règlement 349, intitulé "Plan d'urbanisme"

10.2 - Résolution, adoption du règlement 467-2018, aux fins de modifier le règlement no. 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction"

10.3 - Résolution, adoption du règlement 468-2018, aux fins de modifier le règlement no.354, intitulé "Règlement de zonage"

## 11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

11.1 - Résolution, embauche des monitrices de terrain de jeux, saison estivale 2018

11.2 - Résolution, tarification 2018, terrain de jeux unifié

11.3 - Résolution, jeux intervillages des Etchemins Desjardins 2018

11.4 - Résolution, tournoi de golf du Sanatorium Bégin, édition 2018

11.5 - Résolution, programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019

11.6 - Résolution, demande de subvention dans le cadre du programme PIQM-MADA

## 12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

### 13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Lettre d'invitation, 11e souper des forestiers

13.2 - Lettre, Transport Autonomie, invitation assemblée annuelle

13.3 - Lettre d'invitation au Forum jeunesse des Etchemins

13.4 - Lettre, subvention de la Fête Nationale du Québec

13.5 - Lettre de la FQM relativement à la Commission Permanente du développement social

13.6 - Lettre MRC des Etchemins, fonds culturel, journée des temps anciens

13.7 - Lettre relativement à la collecte de l'herbe à poux

13.8 - Lettre, Carrefour action municipale et famille (CAMF)

13.9 - Lettre, semaine Québécoise de la paternité

13.10 - Lettre Desjardins, projet d'achat d'un défibrillateur

### 14 - VARIA

14.1 - Achat d'un défibrillateur

14.2 - Résolution, mandat à la technicienne en urbanisme, projet de développement économique

14.3 - Tubulures, érablières

14.4 - Résolution, achat de toiles pour le pavillon du parc de la Place du Village

## 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

## 16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## ADOPTÉE

### 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

91-05-2018

#### 3.1 - Adoption du procès-verbal du 3 avril 2018

**ATTENDU QU'IL** y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le procès-verbal du 3 avril 2018 soit adopté, et signé tel que présenté.

## ADOPTÉE

### 4 - SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun suivi.

## **5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**

92-05-2018

### **5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 05-18**

**ATTENDU** : la liste des comptes numéro 05-18 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 7 mai 2018* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **82,393.80\$**.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste **05-18** telle que présentée. Le total des comptes pour **MAI 2018 s'élève à: 82,393.80\$**.

**QUE** la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 05-18.

### **ADOPTÉE**

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de **MAI 2018**.

---

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

93-05-2018

### **5.2 - Résolution, adoption des états financiers 2017 de l'OMH Saint-Camille**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil municipal adopte les états financiers de l'O.M.H. Saint-Camille pour l'année financière 2017, tels que présentés.

Total des charges pour 2017: 97,977\$

Montant capitalisé (remplacement, amélioration et modernisation) : (0.00\$)

*L'OMH termine son année financière avec un déficit de: (17 789\$) avant capitalisation.*

*Contributions au déficit de 2017 :*

-Société d'habitation du Québec : (16,010\$)

-Municipalité : ..... (1,779\$)

-Municipalité, montant déjà versé: 2,403\$

Le montant à recevoir de l'OMH pour la Municipalité après redressement est de 624\$.

### **ADOPTÉE**

94-05-2018

### **5.3 - Résolution, contrat de téléphonie hébergée avec Sogetel Inc.**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut modifier son système de téléphonie pour un service de téléphonie hébergée pour améliorer son service en ajoutant la fibre optique, internet, routeur WI/FI, ligne téléphonique multilignes (incluant 911), téléphonie par courriel, etc. (voir contrat en annexe).

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de signer le contrat de téléphonie hébergée de la Compagnie Sogetel Inc. pour une durée de cinq ans, au coût de 650.49\$ (avant taxes).

**QUE** la copie du contrat fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉE,**

**95-05-2018**

**5.4 - Résolution, emploi d'été pour étudiant**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille souhaite embaucher un étudiant pour aider l'inspecteur municipal dans l'exercice de ses fonctions pour l'été 2018.

**PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis fasse un appel de candidatures dans le bulletin municipal pour l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour la saison estivale 2018.

La personne choisie devra aider l'inspecteur municipal dans l'exercice de ses fonctions, pour une durée de 8 semaines, à raison de 40 heures par semaines au taux du salaire minimum. La personne choisie devra détenir un permis de conduire valide et sans restriction.

L'offre d'emploi sera publiée dans le prochain bulletin municipal de mai, et les personnes auront jusqu'au 25 mai 2018 pour déposer leur candidature.

**ADOPTÉE,**

**96-05-2018**

**5.5 - Résolution, adoption de la politique de gestion et d'organisation des activités se déroulant à "La Place du Village"**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut confier au Comité "La Place du Village" l'organisation des activités, et le développement social, culturel et patrimonial de la communauté de Saint-Camille-de-Lellis.

**CONSIDÉRANT QUE** pour se faire la Municipalité de Saint-Camille doit adopter une politique portant sur la gestion et l'organisation des activités se déroulant à "La Place du Village";

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a reçu une copie politique portant sur la gestion et l'organisation des activités se déroulant à "La Place du Village" et s'en déclare satisfaite;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille adopte telle que présentée, la politique portant sur la gestion et l'organisation des activités se déroulant à "La Place du Village".

**ADOPTÉE,**

**97-05-2018**

**5.6 - Résolution, renouvellement de notre cotisation annuelle à la Fédération des sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille est membre de la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Maisons Fleuries bénéficie de nombreux avantages liés à notre affiliation avec la Société d'Horticulture;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES**

**AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES**

**CONSEILLERS(ÈRES): QUE** la Municipalité de Saint-Camille renouvelle son abonnement à la Fédération des Sociétés d'Horticulture et d'écologie du Québec. Le montant de la cotisation pour 2018 s'élève à 95\$.

**ADOPTÉE**

98-05-2018

**5.7 - Résolution, renouvellement de l'entente aux sinistrés de la Croix-Rouge Canadienne**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Camille renouvelle avec la Croix-Rouge Canadienne son entente de services aux sinistrés couvrant la période d'un an, à partir du 1er mai 2018. Le montant fixe de la contribution s'élève à 160.00\$.

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélard Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille ladite entente.

**ADOPTÉE,**

**6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE**

99-05-2018

**6.1 - Résolution, demande d'autorisation, aménagement du site, bacs en métal au coin rang 2**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille demande l'autorisation à la Ferme Chamvert qui est propriétaire du terrain situé sur le 2<sup>e</sup> rang pour y faire l'aménagement du terrain avec du gravier concassé, et nettoyage du site où sont installés nos bacs en métal pour la récupération des matières résiduelles destinées aux propriétaires de chalets et camps de chasse.

**ADOPTÉE,**

**7 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT**

100-05-2018

**7.1 - Résolution, projet de réfection du 2e rang, modification du contrat d'honoraires professionnels avec WSP**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis peut procéder de gré à gré pour les contrats de moins de 25,000\$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Camille a demandé à WSP de lui soumettre une offre pour la préparation d'un devis d'appel d'offres et les plans pour la réfection d'une partie du 2e rang sur une distance d'environ deux kilomètres dans le cadre du programme de la TEQC;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu en septembre dernier une offre de WSP, en l'occurrence de M. Jean-François Poirier, ing. pour la préparation d'un devis d'appel d'offres et des plans pour le projet de réfection du 2e rang, à Saint-Camille. Le coût des honoraires professionnels se chiffrait à 21,500\$\$ (taxes non incluses).

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite élargir l'emprise du côté opposé de la ligne d'Hydro-Québec afin de permettre l'amélioration du drainage;

**ATTENDU QUE** cette modification occasionne à WSP la reprise d'une partie de la conception, et il y aura des honoraires supplémentaires pour ces services:

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ajoute au contrat de services professionnels de la Compagnie WSP Canada Inc. un montant de 2,300\$ (taxes non incluses);

**QUE** les services incluent:

- Reprise d'une partie de la conception;
- Détermination de l'emprise future afin de permettre l'ajout d'un fossé;
- Détermination des diamètres des ponceaux d'entrées privées.

Le projet de réfection du 2e rang est sur une distance d'environ 2 kilomètres.

**ADOPTÉE,**

101-05-2018

**7.2 - Résolution, achat d'un siège pour la niveleuse et pour le camion Inter**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est régie par le code municipal et peut procéder de gré à gré pour tous les achats en bas de 25,000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** les sièges de la niveleuse et du camion Inter sont à changer car ils sont très usés;

**CONSIDÉRANT QUE** ces équipements sont prioritaires pour la santé et sécurité au travail de nos employés;

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille achète de gré à gré avec la compagnie Doryfor Inc. deux sièges, l'un pour la niveleuse et l'autre pour le camion Inter.

**Les prix:**

Siège de niveleuse: 965.36\$ (taxes incluses)

Siège de camion à déterminer selon le modèle: de 558.13\$ à 727.22\$ selon le choix des employés.

**ADOPTÉE,**

**8 - LÉGISLATION**

102-05-2018

**8.1 - Résolution, autorisant les dépenses du processus complet d'infraction**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis a déjà entrepris des démarches pour un dossier de nuisances dont le contribuable ne collabore pas;

**CONSIDÉRANT QU'**un processus du dossier d'infraction sera mis en marche avec l'adoption de cette résolution;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis entame le processus d'infraction relativement au règlement sur les nuisances.

**QUE** la Municipalité paye tous les frais relatifs à la mise en marche du processus judiciaire de ce dossier.

Une liste du dossier concerné a été remise au conseil municipal.

**ADOPTÉE**

## **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

103-05-2018

### **9.1 - Résolution, permis de brûlage**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille désigne à titre de responsables de l'émission des permis de brûlage M. Daniel Boutin, inspecteur municipal et M. Pierre Morneau, directeur de la régie des incendies, le tout en concordance avec le règlement de prévention des incendies, article 2.1.

**ADOPTÉE**

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

104-05-2018

### **10.1 - Résolution, adoption du règlement 466-2018, afin de modifier le règlement 349, intitulé "Plan d'urbanisme"**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 349 fut adopté le 4<sup>e</sup> jour du mois de février 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 349 de façon à PROCÉDER À LA CONCORDANCE AVEC LE NOUVEAU RÈGLEMENT #126-17 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :**

**QUE** le Conseil adopte le règlement numéro 466-2018 suivant:

#### **ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 466-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 349 INTITULÉ « PLAN D'URBANISME » DE FAÇON À PERMETTRE LA CONVERSION D'USAGE SUR DROIT ACQUIS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE ET AJUSTER UNE AFFECTATION PUBLIQUE À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN »;

#### **ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 349 adopté par ce Conseil le 4<sup>e</sup> jour de février 2008, dans le but suivant :

- **inclure les nouvelles informations relatives au remplacement des usages non agricoles (commerces et industries) en zone agricole permanente;**

- **Ajuster la cartographie du périmètre urbain suite à un changement d'usage;**

### **ARTICLE 3. Modifications du règlement 349**

**3.1** : Le règlement numéro 349 intitulé « Plan d'urbanisme » est par les présentes modifié. (Voir copie complète du règlement 466-2018 en annexe) qui fait partie intégrante de cette résolution.

### **ARTICLE 4.**

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018  
Le premier projet de règlement a été adopté le 5 mars 2018  
Le deuxième projet de règlement a été adopté le 3 avril 2018  
Le règlement final a été adopté le 7 mai 2018

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

### **ADOPTÉE,**

105-05-2018

### **10.2 - Résolution, adoption du règlement 467-2018, aux fins de modifier le règlement no. 353 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction"**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 353 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 353 afin d'ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET AJUSTER LES SANCTIONS PÉNALES

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS :**

**QUE** le Conseil adopte le règlement numéro 467-2018 suivant:

#### **ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 467-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 353 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION », DE FAÇON À ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS ET AJUSTER LES SANCTIONS PÉNALES POUR LES CONTRAVENTIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME »;

#### **ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 353 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans les buts suivants :

- Corriger et adapter certains articles présentant des difficultés d'applications;
- Corriger et adapter les articles avec la réglementation associée au lac artificiel privé;

- Effectuer une mise à jour des sanctions pénales;

### **ARTICLE 3. Modifications du règlement 353**

**3.1** : Le règlement numéro 353 intitulé « Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » est par les présentes, modifié. (Voir copie complète du règlement 467-2018 en annexe) qui fait partie intégrante de la présente résolution.

### **ARTICLE 4.**

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018  
Adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2018  
Adoption du deuxième projet de règlement le 3 avril 2018  
Adoption du règlement final le 7 mai 2018

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE,**

106-05-2018

### **10.3 - Résolution, adoption du règlement 468-2018, aux fins de modifier le règlement no.354, intitulé "Règlement de zonage"**

1. **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**CONSIDÉRANT QUE** lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 354 fut adopté le 4e jour du mois de février 2008;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de cette municipalité doit modifier le règlement numéro 354 AUX FINS DE CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS, AJUSTER LE ZONAGE « PUBLIC » LES NORMES SUR LES ENSEIGNES ET DE PERMETTRE LA CONVERSION D'USAGE SUR DROIT ACQUIS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS :**

**QUE** le Conseil adopte le règlement numéro 468-2018 suivant:

### **ARTICLE 1. Titre du règlement**

Le présent règlement est intitulé « RÈGLEMENT # 468-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO, 354 INTITULÉ « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE FAÇON À CORRIGER ET ADAPTER CERTAINS ARTICLES PRÉSENTANT DES DIFFICULTÉS D'APPLICATIONS, À AJUSTER LE ZONAGE « PUBLIC », À BONIFIER LES NORMES SUR LES ENSEIGNES, À PRÉVOIR LE GROUPE D'USAGES PUBLICS À L'EXTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN ET À PERMETTRE LA CONVERSION D'USAGE SUR DROIT ACQUIS EN ZONE AGRICOLE PERMANENTE »;

## **ARTICLE 2. Objet du règlement**

Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 354 adopté par ce Conseil le 4 février 2008, dans les buts suivants :

- Ajuster la terminologie afin de faciliter l'interprétation des règlements d'urbanisme;
- Modifier les dispositions relatives aux enseignes;
- Ajuster la cartographie pour la zone 08-P;
- Adapter certains articles pour en faciliter l'interprétation;
- **Inclure les nouvelles dispositions relatives au remplacement des usages non agricoles (commerces et industries) en zone agricole en vigueur suite à l'adoption du règlement #126-17 de la MRC des Etchemins;**
- **Inclure l'usage « équipement d'utilité publique » dans la zone 26-A;**

## **ARTICLE 3. Modifications du règlement 354**

1. : Le règlement numéro 354 intitulé « Règlement de zonage » est par les présentes, modifié. (Voir copie complète du règlement 468-2018 en annexe) qui fait partie intégrante de la présente résolution.

## **ARTICLE 4. modification de la carte de zonage du périmètre urbain**

1. Le feuillet B de l'annexe 1 du règlement 354, « Plan de zonage du périmètre urbain » est remplacé suite à l'application de l'annexe 3 démontrant la modification suivante :
  1. *Annexe 1 :*  
*Agrandir la zone 09-H à même la zone 08-P;*

## **ARTICLE 5.**

Avis de motion du présent règlement a été donné le 5 mars 2018  
Adoption du premier projet de règlement le 5 mars 2018  
Adoption du deuxième règlement le 3 avril 2018  
Adoption du règlement final le 7 mai 2018

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉE,**

## **11 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE**

107-05-2018

### **11.1 - Résolution, embauche des monitrices de terrain de jeux, saison estivale 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine);

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Camille a procédé par appel de candidatures pour l'embauche de deux monitrices de terrain de jeux, et que nous avons reçu trois candidatures;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année le terrain de jeux unifié sera sur une

période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité intermunicipal de (Saint-Camille-Saint-Magloire-Sainte-Sabine) suggère d'ajouter au salaire de base de la monitrice en chef, un montant 2\$/de l'heure pour tenir compte de toutes les responsabilités de ce poste, et que ce 2\$/l'heure soit payée au prorata des participants par les trois municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande d'embaucher comme monitrice: Mlle Sabrina Pouliot, et Mlle Audrey Lamontagne pour la saison estivale 2018.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE** le conseil municipal embauche deux monitrices pour la période estivale du 26 juin au 10 août 2018, pour une durée de 6 semaines, avec une pause d'une semaine du 23 au 27 juillet. Les candidates retenues sont :

-Mlle Sabrina Pouliot (monitrice en chef);

-Mlle Audrey Lamontagne (monitrice)

**QUE** toutes les modalités d'embauche sont contenues dans la convention de travail des employés municipaux.

**ADOPTÉE,**

108-05-2018

#### 11.2 - Résolution, tarification 2018, terrain de jeux unifié

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille participe encore cette année au terrain de jeux unifié avec les municipalités de (Saint-Magloire et Sainte-Sabine)

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de l'an passé a connu un vif succès, et que les parents ont été très satisfaits de ce service.

**CONSIDÉRANT QUE** cette année le terrain de jeux unifié sera sur une période de 5 jours, et pour une durée de 6 semaines, et que nous souhaitons garder la même tarification que 2017 soit 80\$ le premier enfant, 70\$ pour le 2e enfant et 60\$ pour le 3e enfant et les suivants. Également, un montant de 30\$ par semaine sera facturé comme tarif pour les non-résidents.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE** la Municipalité de Saint-Camille fixe les tarifs d'inscription à : 80\$ pour le premier enfant, 70\$ pour le deuxième enfant et 60\$ pour le troisième enfant et les suivants pour la saison estivale 2018 du terrain de jeux unifié (Saint-Magloire-Sainte-Sabine-Saint-Camille).

**QU'UN** montant de 30\$/par semaine soit facturé pour les non-résidents.

**ADOPTÉE**

109-05-2018

#### 11.3 - Résolution, jeux intervillages des Etchemins Desjardins 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le comité organisateur des Jeux intervillages des Etchemins Desjardins va tenir sa 3e édition à Saint-Camille-de-Lellis le 18 août prochain.

**CONSIDÉRANT QUE** la formule des jeux a été améliorée d'année en année pour favoriser la participation d'un plus grand nombre de municipalités.

**CONSIDÉRANT QUE** déjà sept municipalités ont répondu positivement pour leur participation aux jeux intervillages.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe financièrement aux jeux à titre de partenaire pour un montant de deux-cent-cinquante dollars (250.00\$);

**QUE** la Municipalité pourra inscrire une équipe gratuitement.

**ADOPTÉE,**

110-05-2018

**11.4 - Résolution, tournoi de golf du Sanatorium Bégin, édition 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR4 JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité Saint-Camille octroie un don de 100\$ à la fondation du Sanatorium Bégin, dans le cadre de son tournoi de Golf annuel.

**ADOPTÉE,**

111-05-2018

**11.5 - Résolution, programme Nouveaux Horizons pour les aînés 2018-2019**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille a aménagé une salle communautaire au 2e étage de la bibliothèque et que ce projet est très important pour les aînés pour les aider à briser l'isolement et aider à leur développement social;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut faciliter la vie des aînés et installer un ascenseur pour accéder à la salle communautaire au 2e étage de la bibliothèque.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille pour la réalisation de ce projet veut demander une contribution financière via le programme Nouveaux Horizons du Gouvernement du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille a obtenu l'appui du Club Fadoq de Saint-Camille pour la réalisation de ce projet.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME RACHEL GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE :** la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention via le programme Nouveaux Horizons du Gouvernement du Canada pour la réalisation d'un projet communautaire, achat et installation d'un ascenseur pour accéder à la salle communautaire au 2e étage de la bibliothèque municipale pour permettre à tous les aînés de jouir des installations et de la salle communautaire.

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille une demande;

**QUE** l'on autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE,**

112-05-2018

**11.6 - Résolution, demande de subvention dans le cadre du programme PIQM-MADA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut faire la réfection extérieure de la bâtisse du 16, rue du Couvent, où est installée une salle d'entraînement pour les aînés

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Camille veut réaliser ce projet communautaire avec le programme d'infrastructures MADA-PIQM du

Gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille a obtenu l'appui du Club Fadoq de Saint-Camille et la confirmation qu'ils participeront à ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Camille a réalisé un projet de salle d'entraînement à l'intérieur de cette bâtisse dans le cadre du PIQM-MADA, et trouve logique et très important de refaire la toiture et l'extérieur de la bâtisse qui date d'une quarantaine d'années et est très endommagée.

**PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** : la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention par le programme MADA-PIQM pour la réalisation d'un projet communautaire, réfection extérieure de la bâtisse du 16, rue du Couvent, où est installée une salle d'entraînement pour les aînés. Le montant de la subvention demandée selon le coût estimatif du projet est de 127,136.15\$ (taxes incluses).

**QUE** l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille une demande;

**QUE** l'on autorise le Maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille tous les documents relatifs à cette demande.

**ADOPTÉE,**

## **12 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE**

**-Voirie:** M. Marcel Bégin mentionne qu'il a fait la tournée des rangs avec M. Daniel Boutin et qu'il y a du gravier à ajouter sur la route Edmond Blais. De plus, concernant le projet du rang 2, il indique que nous devons refaire les décharges de trois ponceaux, régler le problème de la source d'eau près du 365, rang 2. Enfin, il mentionne que le débroussaillage du rang 2 est à faire, ainsi que la vérification du tablier du pont du rang 4, à savoir qui en est responsable.

**-Loisirs:** M. Jacques Audet mentionne qu'il y a des toiles à commander pour le pavillon du parc de la Place du Village, et qu'il faut réaliser ce projet avant le début des soirées découvertes musicales.

**-Signalisation:** M. Jocelyn Pouliot indique que le projet des panneaux de rues a débuté, la commande des panneaux a été faite la semaine dernière, ils seront installés en juin prochain.

**Maire:** Le maire indique qu'il a assisté à la réunion du conseil municipal, à l'inauguration de la salle d'entraînement et de la salle communautaire, au conseil d'administration de la SADC, à la réunion de la MRC sur le PDZA, à la rencontre avec M. Yves Lacasse pour les assurances de la Municipalité., au conseil des maires, à la réunion de travail du conseil municipal. Il fait un résumé de ces réunions.

## **13 - CORRESPONDANCE**

113-05-2018

### **13.1 - Lettre d'invitation, 11e souper des forestiers**

Lecture est faite d'une lettre d'invitation pour la 11e édition du souper des forestiers qui se tiendra cette année le 10 mai 2018, à 18h à la salle municipale de Sainte-Aurélie.

**IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la

Municipalité de Saint-Camille autorise le maire, M. Adélarde Couture à participer au 11e souper des forestiers qui se tiendra cette année le 10 mai 2018, à 18h à la salle municipale de Sainte-Aurélie. Le coût : Souper et conférences sont de 35\$ par personne (sans taxes).

**ADOPTÉE,**

**13.2 - Lettre, Transport Autonomie, invitation à l'assemblée annuelle**

Lecture est faite d'une lettre d'invitation pour assister à l'assemblée annuelle du Transport l'Autonomie Beauce-Etchemins, le 20 mai prochain.

**13.3 - Lettre d'invitation au Forum jeunesse des Etchemins**

Lecture est faite d'une lettre d'invitation pour participer au forum jeunesse des Etchemins qui se tiendra le jeudi 24 mai, au Centre de ski du Mont Orignal.

**13.4 - Lettre, subvention de la Fête Nationale du Québec**

Lecture est faite d'une lettre de la Société Nationale des Québécois nous informant que nous recevrons une subvention de 750\$ pour la préparation de la Fête Nationale.

**13.5 - Lettre de la FQM relativement à la Commission Permanente du développement social**

Lecture est faite d'une lettre de la FQM relativement à la Commission permanente de Développement social pour favoriser la vitalité, le développement et l'occupation des territoires.

**13.6 - Lettre MRC des Etchemins, fonds culturel, journée des temps anciens**

Lecture est faite d'une lettre confirmant l'acceptation de notre projet "Journée des temps anciens" et l'octroi d'une subvention de 1800\$.

**13.7 - Lettre relativement à la Collecte de l'herbe à poux**

Lecture est faite d'une lettre nous demandant de participer à la collecte de l'herbe à poux.

**13.8 - Lettre, Carrefour action municipale et famille (CAMF)**

Lecture est faite d'une lettre du CAMF relativement à la grande campagne intergénérationnelle "On sort-tu?" qui vise à contrer l'isolement. Idées à développer.

**13.9 - Lettre, semaine Québécoise de la paternité**

Point d'information sur la semaine Québécoise de la paternité.

**13.10 - Lettre Desjardins, projet d'achat d'un défibrillateur**

Point d'information, lettre de Desjardins confirmant que notre projet n'est pas accepté.

**14 - VARIA**

#### **14.1 - Achat d'un défibrillateur**

La directrice va prendre des informations auprès de la MRC des Etchemins pour savoir si c'est possible d'acheter un défibrillateur avec le programme de soutien aux projets structurants. Un suivi sera fait dans les prochains jours.

114-05-2018

#### **14.2 - Résolution, mandat à la technicienne en urbanisme, projet de développement économique**

**IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE** la Municipalité de Saint-Camille mandate Mme Annie Venables pour s'occuper de monter le projet de règlement sur les usages conditionnels pour permettre d'étudier le projet de M. Marcel Fournier qu'il veut réaliser dans sa bâtisse du 601, rue Principale à Saint-Camille.

**ADOPTÉE,**

#### **14.3 - Tubulures, érablières**

Dans les prochains mois, nous étudierons la possibilité de récupérer les tubulures d'érablières, nous discuterons avec les producteurs locaux de ce projet. C'est un dossier à suivre.

115-05-2018

#### **14.4 - Résolution, achat de toiles pour le pavillon dans le parc de la Place du Village**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE** la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis achète des toiles pour le pavillon du parc de la Place du Village. Le coût approximatif pour l'achat de ces toiles est de 1000\$ à 1500\$.

**ADOPTÉE,**

#### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions de l'assistance.

#### **16 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Madame Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h40.

\_\_\_\_\_  
Adélarde Couture, maire

\_\_\_\_\_  
Nicole Mathieu, directrice générale

**ADOPTÉE**